Kanton Bern
Canton de Berne

Office de la circulation routière et de la navigation
Examens de conduite

Schermenweg 9, Case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80
info.svsa@be.ch
www.be.ch/ocrn

Jean-Jacques Lièvre
jean-jacques.lievre@be.ch

Pause hivernale pour les examens de moto

Chaque année, le canton de Berne observe une pause hivernale pour les examens de moto entre la mi-novembre (semaine 47) et la mi-mars (semaine10).

L'hiver 2022-2023, cette pause durera du **21 novembre 2022** au **10 mars 2023**. Pendant cette période aucun examen pratique de conduite pour moto ne pourra avoir lieu.

Pour pouvoir passer l'examen avant la pause, vous devez vous inscrire d'ici le **14 octobre 2022**.

Veuillez tenir compte de cette pause dans la planification de votre examen pratique.
Nous vous rappelons que le permis d'élève conducteur ne peut pas être prolongé.

La pause hivernale contribue à la sécurité routière. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, juillet 2022

Jean-Jacques Lièvre
Responsable de processus examens de conduite